Branche professionnelle
des Acteurs du Lien
Social et Familial

GUIDE 100% SANTÉ

2026



ALISFA

Branche professionnelle
des Acteurs du Lien
Social et Familial

Tout comprendre

SUR LE 100% SANTÉ

Ne renoncez plus à vous soigner, faute de pouvoir avancer vos frais de santé !
Votre mutuelle vous éclaire sur le dispositif du 100% Santé, grâce auquel vous pouvez bénéficier d'un remboursement intégral de vos frais optiques, dentaires, auditifs, fauteuils roulants et prothèses capillaires.

Dans ce cadre plusieurs soins et équipements peuvent être entièrement remboursés, sans avance de frais supplémentaire pour les assurés.

Lunettes, soins dentaires, aides auditives… et désormais de nouveaux équipements comme certains fauteuils roulants ou prothèses capillaires : découvrez l'essentiel pour mieux comprendre le dispositif, connaître vos droits et mobiliser les solutions à votre disposition.

Comment accéder au 100% santé ?

Au titre de votre contrat, vous bénéficiez automatiquement d'un accès à un panier 100% Santé. La Sécurité sociale et votre mutuelle prennent en charge à 100% une sélection d'équipements en matière d'aide auditive, de dentaire, d'optique, de fauteuils roulants et de prothèses capillaires.

Point d'attention : les devis transmis par votre professionnel de santé doivent obligatoirement inclure un équipement 100% santé

DENTAIRE : si le soin ou l'équipement envisagé ne peut pas intégrer une offre 100% santé sans reste à charge, le praticien doit présenter au patient une alternative thérapeutique avec un reste à charge modéré (tarif maîtrisé) si elle existe

Si votre professionnel de santé, ne vous propose pas spontanément le 100% santé, vous êtes pleinement en droit de le lui réclamer.



Bien comprendre les paniers de soins : les 3 niveaux de prise en charge

Dans le cadre du dispositif 100% Santé, les professionnels de santé peuvent vous proposer plusieurs niveaux d'équipements. Ces offres se répartissent en trois catégories, selon le niveau de remboursement et le montant qui peut rester à votre charge.

Le panier 100% Santé (Optique, dentaire, audio, véhicules pour personnes handicapées, prothèses capillaires)

Correspond aux équipements inclus dans le dispositif 100% Santé.

Ils répondent à des critères de qualité définis par la réglementation et sont entièrement remboursés par l'Assurance Maladie et votre complémentaire santé responsable.

Résultat : aucun reste à charge pour vous.

Le panier à tarifs maîtrisés (dentaire)

Regroupe des équipements proposant davantage de choix ou des caractéristiques spécifiques (design, matériaux, options…).

Les tarifs sont encadrés sur certains soins, mais les remboursements sont moins élevés que dans le panier 100% Santé.

Résultat : Un reste à charge peut donc s'appliquer.

Le panier libre

Concerne les équipements dont les prix sont librement fixés par les professionnels ou fabricants.

Résultat : Le remboursement dépend de votre couverture santé et le reste à charge peut être plus important.

Ce qu'il faut retenir

À chaque besoin, plusieurs solutions peuvent vous être proposées.

Panier 100% santé = remboursement intégral, aucun reste à charge
Panier maîtrisé = tarifs encadrés, remboursement intermédiaire
Panier libre = prix libres, reste à charge variable

N'hésitez pas à demander conseil afin de choisir l'équipement le plus adapté à vos besoins et à votre budget.

Optique

2 PANIERS :
- Classe A : 100% santé
- Classe B : panier libre

Panier 100% santé
Classe A

- Prix limite de vente sur les montures : 30 €
- Au minimum 17 modèles différents de montures adultes et 10 modèles de montures enfants
- Verres traitant l'ensemble des corrections et des troubles visuels
- Traitements inclus : anti-reflet, anti-rayures, anti-UV et amincissement des verres

Panier libre
Classe B

- Plus de choix avec des tarifs libres
- Verres et monture Classe B : reste à charge
- Verres Classe A et Monture Classe B : seuls les verres sont sans reste à charge
- Monture Classe A et Verres Classe B : seule la monture est sans reste à charge

DENTAIRE

3 PANIERS :
- 100% santé
- Panier maîtrisé
- Panier libre

Panier 100% santé

- Honoraires plafonnés sur près de 60 actes
- Une large gamme de prothèses, adaptées à la localisation de la dent
 - par exemple : Couronnes céramiques, céramo-métalliques
 - Inlays core et couronnes transitoires
 - Bridges métalliques et céramo-métalliques
 - Prothèses amovibles (dentiers)

Panier Maîtrisé

- Honoraires plafonnés sur près de 60 actes
- Prise en charge partielle pour les patients

Panier libre

- Honoraires libres
- Prise en charge partielle pour les patients

AUDIO

2 PANIERS :
- Classe 1 : 100% santé
- Classe 2 : panier libre

Panier 100% santé
Classe 1

- Sans reste à charge avec des tarifs plafonnés
- Sélection étendue d'aides auditives : contour d'oreille classique, contours d'oreille à écouteur déporté et intra-auriculaires
- 12 canaux de réglages en adéquation avec le trouble auditif
- Ces aides auditives doivent présenter au moins 3 options parmi les suivantes : anti-accouphène, connectivité sans fil, réducteur de bruit de vent, synchronisation binaurale, anti-réve bération
- 30 jours minimum d'essai de l'aide auditive avant l'achat
- Rendez-vous annuels de réglage (au moins 2) et 4 ans de garantie
- Renouvellement : limité à un appareil par oreille tous les 4 ans

Panier libre
Classe 2

- Prix libres

VÉHICULES POUR PERSONNES HANDICAPÉES

100% santé



- L'achat neuf et la location de longue durée (supérieure à 6 mois) d'un fauteuil roulant sont pris en charge à 100% par l'Assurance maladie obligatoire.
- La location de courte durée (inférieure à 6 mois) : la garantie de votre contrat santé responsable prévoit le remboursement intégral de la location de courte durée d'un fauteuil roulant.

PROTHÈSES CAPILLAIRES

100% santé

Les prothèses capillaires sont classées en 4 catégories :

Classe I : fibres synthétiques, implantation manuelle ≥ 30 cm²
Prise en charge à 100%

Classe II : ≥ 30% cheveux naturels ou fibres premium
Prix limite de vente (PLV) 700 €
Prise en charge sur la base de 350 € : soit 350 € par la Sécurité sociale et jusqu'à 350 € par la complémentaire santé (prise en charge à 100%)

Classe III : ≥ 50% cheveux naturels
Prix limite de vente (PLV) 1 000 €
Prise en charge sur la base de 350 €

Classe IV : 100% cheveux naturels
Tarif libre
Prise en charge sur la base de 350 €

Si vous ne souhaitez pas porter de perruque totale, des accessoires existent : couronnes de cheveux, accessoires textiles, accessoires mixtes tissu et bande de cheveux.

QUELQUES EXEMPLES CONCRETS

Voici quelques exemples pour mieux comprendre la différence entre le panier 100% Santé et des équipements hors dispositif.

OPTIQUE

Offre 100% Santé

Exemple : monture + verres simples
→ Prix plafonné à 115 €
→ Entièrement remboursés
→ 0 € à votre charge

Offre classique hors 100% Santé

Exemple : monture de marque + verres simples
→ Prix moyen : 372 €
→ Remboursement selon votre contrat avec la base conventionnelle : 175,21 € (Sécurité sociale + complémentaire santé)
→ 196,79 € à votre charge

DENTAIRE

Offre 100% Santé

Exemple : couronne céramo-métallique sur dent visible
→ Prix plafonné à 515 €
→ Entièrement remboursée
→ 0 € à votre charge

Offre classique hors 100% Santé

Exemple : couronne sur molaire
→ Prix moyen : 562 €
→ Remboursement selon votre contrat avec la base conventionnelle : 150 € (Sécurité sociale + complémentaire santé)
→ 412€ à votre charge

AIDES AUDITIVES

Offre 100% Santé

Exemple : appareil auditif (par oreille)
→ Prix plafonné à 950 €
→ Entièrement remboursée
→ 0 € à votre charge

Offre classique hors 100% Santé

Exemple : appareil avec options plus avancées
→ Prix moyen : 1 515 € par oreille
→ Remboursement selon votre contrat avec la base conventionnelle : 800,50 € (Sécurité sociale + complémentaire santé)
→ 714,50 € à votre charge

VPH (FAUTEUIL ROULANT)

Offre 100% Santé

Exemple : fauteuil roulant manuel standard LPPR (Liste des Produits et Prestations Remboursables)
→ Prix encadré selon catégorie de fauteuil
→ Entièrement remboursé
→ 0 € à votre charge

Offre classique hors 100% Santé

Exemple : équipement non inscrit LPPR ou options non prises en charge
→ Prix variable selon modèle et configuration
→ Remboursement selon votre contrat
→ Dépassements possibles
→ Reste à charge variable

PROTHÈSES CAPILLAIRES

Offre 100% Santé

Exemple : prothèse Classe I ou II
Classe I : plafond 350 €
→ Classe II : prix 700 €
→ Entièrement remboursé
→ 0 € à votre charge

Offre classique hors 100% Santé

Exemple : prothèse Classe III ou IV premium
Classe III : plafond 1000 €
→ Classe IV : prix libre
→ Remboursement selon garanties
→ Reste à charge variable

Harmonie Mutuelle | MUTUELLE OCIANE matmut | AÉSIO MUTUELLE | APICIL PRÉVOYANCE